

GRILLE-HORAIRE de la 1ère année commune
Année scolaire 2024/2025

Nom de l'élève :

Formation commune

Religion	2 h
Français	6 h
Mathématique	4 h
Langue moderne I : O néerlandais O anglais	4 h
Sciences	3 h
Etude du Milieu	4 h
Education physique	3 h
Education artistique	1 h
Education par la technologie	1 h
	<hr/>
	28 h

Formation complémentaire obligatoire

Latin	2 h
Informatique	1 h
Arts	1 h
	<hr/>
	4 h

TOTAL : **32 h**

En 1^{ère} et 2^{ème} année commune, un dispositif de soutien et d'accompagnement, formalisé dans un P.I.A. (Plan Individualisé d'Apprentissage), peut être mis en place pour les élèves en difficulté d'apprentissage (remédiation, méthode de travail, etc.)

Signature de l'élève,

Signature des parents,